

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention **entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes et la Caf**, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

Le chargé de coopération globale Communauté de Communes Centre Haut-Rhin :

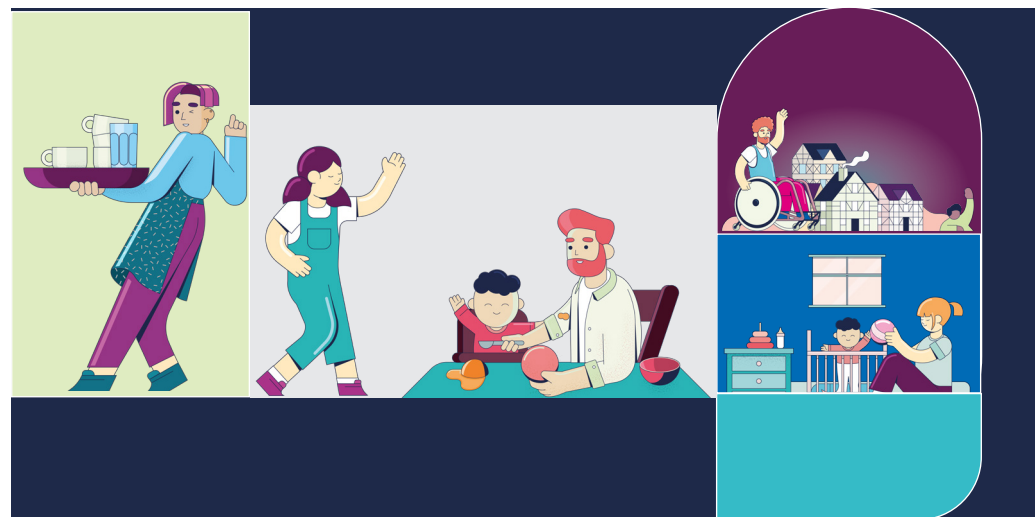
William SCHNEIDER

Tel : 03 89 26 36 25 – william.schneider@ccchr.fr

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Laure MARCHEGIANI – laure.marchegiani@caf68.caf.fr –

Tel : 06 29 22 30 02



Convention territoriale globale 2026-2030

Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030



» Axe 1 : Améliorer et renforcer l'accès aux droits des habitants

Améliorer la communication et la coordination entre les acteurs pour faciliter l'accès aux droits :

- recensement des services sociaux,
- rapprochement au plus près des habitants

Développer les services d'aides d'accès aux droits :

- réflexion sur la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale, permanences de conseiller numérique, bus France Services



» Axe 2 : Accompagner et soutenir les parents au sein du territoire

Poursuivre le développement et la coordination des actions de parentalité :

- nouvelles actions de soutien à la parentalité,
- réflexion sur la création d'un réseau local parentalité et d'un lieu d'accueil enfant-parent



» Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de services de l'accueil du jeune enfant en adéquation avec les besoins des familles du territoire

Maintenir et développer les places en accueil collectif avec une optimisation du taux d'occupation et de la qualité :

- création de places pour des besoins spécifiques (horaires atypiques, crèche à vocation d'insertion professionnelle...)

Maintenir et promouvoir le métier d'assistant maternel afin d'augmenter l'offre d'accueil individuel :

- communication,
- mesure d'opportunité d'une Maisons d'assistants maternels



» Axe 4 : Développer l'offre de service en direction des enfants en adéquation avec les besoins des familles du territoire

Maintenir et développer les places en accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans pour une offre de qualité :

- rénovation et construction de sites périscolaires

Améliorer la communication à propos de l'accueil périscolaire et extrascolaire



» Axe 5 : Renforcer l'offre de services à destination du public adolescent sur le territoire

Proposer une offre de service adaptée et répondant au mieux aux besoins des jeunes :

- développement d'actions impliquant des jeunes

Améliorer la communication et le lien entre les jeunes :

- communication sur les réseaux sociaux, organisation d'événements



» Axe 6 : Renforcer et développer le lien social sur le territoire et entre habitants

Soutenir des actions d'échanges pour favoriser la vie sociale et le bien-être des habitants :

- événements intergénérationnels,
- actions visant le bien-être des habitants,
- mesure d'opportunité d'un Espace de Vie Sociale



» Axe 7 : Animer la démarche de la Convention Territoriale Globale

Organiser la gouvernance et le suivi de la Convention Territoriale Globale